



Mairie
d'Angervilliers

ARRÊTÉ N°24/2022

ARRÊTÉ MUNICIPAL DE MISE EN PERIL SUITE A UN INCENDIE

Le Maire de la commune d'ANGERVILLIERS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le sinistre par incendie survenu ce dimanche 26 juin 2022, au 33 rue de Rochefort 91470 ANGERVILLIERS

Considérant que pour des raisons de sécurité suite à l'incendie susvisé et des menaces d'effondrement du bâtiment, reconnait l'état de péril grave et imminent,

Considérant la nécessité de mise en place d'un périmètre de sécurité a été installé par le SDIS de l'Essonne le 26 juin à 19h, à l'entrée charretière du pavillon incendié se trouvant au 33 rue de Rochefort 91470 ANGERVILLIERS.,

Considérant qu'un arrêté manuscrit a été fait le 26 juin au soir et affiché sur le portail du pavillon.

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

Au vu du risque d'effondrement, le bâtiment situé au 33 rue de Rochefort 91470 ANGERVILLIERS, sont interdits d'accès à toute personne.

Les accès aux locaux doivent être immédiatement neutralisés par tous les moyens nécessaires. L'accès n'est réservé qu'aux seuls experts et professionnels chargés de la mise en sécurité.

Les fluides (eau, gaz, électricité) desservant l'immeuble doivent être neutralisés.

ARTICLE 2 :

Un périmètre de sécurité a été installé par le SDIS de l'Essonne le 26 juin à 19h, à l'entrée charretière du pavillon incendié se trouvant au 33 rue de Rochefort 91470 ANGERVILLIERS.

L'accès au périmètre de sécurité est interdit à toute personne non habilitée.

Le périmètre sera conservé jusqu'à la réalisation des travaux de mise en sécurité de l'immeuble.

La mainlevée du présent arrêté ne sera prononcée qu'après réalisation des travaux de sécurisation mettant fin durablement au péril.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté est notifié aux propriétaires de l'immeuble et sera affiché aux portes du bâtiment, ainsi qu'en mairie.

ARTICLE 4 :

Copie du présent arrêté sera transmis à Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Saint-Chéron

Angervilliers, le 27 juin 2022

Madame le Maire

Dany BOYER

